

Mairie de Pignans

-----  
**Département du VAR**

-----  
**Arrondissement de BRIGNOLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEL . 80/2024**

**DATE DE LA CONVOCATION :**

10 septembre 2024

*L'An deux mil vingt-quatre, le 16 septembre à 18h30,  
le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,  
hors lieu habituel de ses séances après convocation  
légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant*

**DATE DE PUBLICATION :**

19 septembre 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

**Membres en exercice :** 25

**Membres présents :** 23

**Nombre de votants :** 25

**Etaient présents :** M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. FRELIER Laurent ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme MARTIN Pascale ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

**Procurations :** M. BENEDETTO Nicolas donne pouvoir à M. ADAM Stéphane  
Mme GACNIK Marie-France à Mme YZQUIERDO Laurence

**Etaient absents :** Néant

*Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. HURET David ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.*

**RESILIATION DE L'ADHESION DE LA COLLECTIVITE AU COS MEDITERRANEE**

Monsieur le Maire expose que les collectivités territoriales et les établissements publics peuvent mettre en œuvre une politique d'action sociale en faveur de leurs agents. La participation financière de l'employeur à des dispositifs sociaux constitue un levier d'attractivité pour attirer de nouvelles compétences et fidéliser les agents déjà en poste dans la collectivité.

La commune adhère depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1978, soit 46 ans au COS Méditerranée. Concernant l'année 2023, les frais s'y réfèrent représentent la somme de 16 867.96 €.

Constatant une évolution des demandes des agents de la commune quant aux prestations sociales, Monsieur le Maire souhaite octroyer des prestations plus variées (agents en activité ou retraités) et adapter la distribution des aides de façon différente.

Un groupe de travail a été constitué avec le Comité Social Territorial (CST) composé des représentants du personnel et des élus membres. Les travaux ont permis de comparer les prestataires d'œuvres sociales sur le territoire. Après concertation et d'un commun accord, les membres du CST ont émis un avis favorable quant à la résiliation du COS Méditerranée.

Monsieur le Maire propose la résiliation du contrat avec le COS Méditerranée qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L731-1 à 5,

**VU** la saisine du Comité Social Territorial en date du 24 juin 2024,

**VU** la convention liant la collectivité avec le COS Méditerranée,

**CONSIDERANT** que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

**CONSIDERANT** que les frais relatifs au COS représentent la somme de 16 867.96 € sur l'année 2023.

**CONSIDERANT** que la ville de PIGNANS souhaite octroyer des prestations plus variées aux agents de la collectivité (agents en activité ou retraités) et adapter la distribution des aides de façon différentes.

**ET APRES en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

**D'APPROUVER** la résiliation au COS Méditerranée qui prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2025.

#### **Article 2 :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents et entreprendre toutes les démarches pour sa bonne application.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus

AU REGISTRE sont les signatures

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 083-218300929-20240916-DEL80\_2024\_09-DE

**POUR : 25 UNANIMITE**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**HURET David**

**Secrétaire de Séance**



**BRUN Fernand**

**Maire**

